



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Lille, le **23 DEC. 2020**

Service énergie, climat, logement
et aménagement du territoire
Pôle aménagement du territoire
Tél. : 03 20 40 43 27
ae-eclat.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr

Le directeur

à

Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France

Objet : Examen au cas par cas du projet de construction de logements dans le quartier Est de la commune de Wambrechies

PJ : un projet de décision

Réf. : 2020-0128

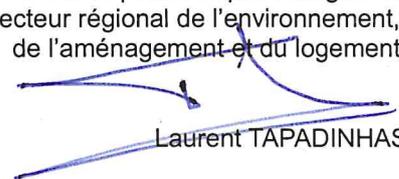
Le projet de construction de logements dans le quartier Est de la commune de Wambrechie est soumis au régime d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact, au titre des rubriques 39b (Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10 000 et 40 000 m²) et 6a (Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale) du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

La décision de l'Autorité environnementale, proposée à votre signature, porte sur le formulaire reçu le 7 octobre 2020 et considéré complet le 7 octobre 2020.

L'opération consiste à construire sur un terrain agricole de 1,7 hectares un programme de logements collectifs et individuels. Le projet s'inscrit dans la lignée des phases précédentes puisqu'il constitue un sous-projet d'un projet d'ensemble mentionné dans l'OAP du Plan Local d'Urbanisme 2 de la Métropole Européenne de Lille dont certaines phases ont déjà été réalisées. Les enjeux environnementaux sont faibles et bien appréhendés dans le dossier. Il sera toutefois nécessaire d'être vigilant à la place du végétal dans les futures opérations attenantes.

En conséquence, je vous propose de ne pas soumettre ce projet à la réalisation d'une étude d'impact.

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,


Laurent TAPADINHAS

44, rue de Tournai - CS 40 259 - 59 019 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 13 48 48- Fax : 03 20 13 48 78

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : <http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr>

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord) - twitter.com/prefet59 - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)